

*Affaires courantes*

[Traduction]

**LE CODE CRIMINEL**

## MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce)** demande à présenter le projet de loi C-283, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu).

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter son projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

**M. Allmand:** Monsieur le Président, le projet de loi a pour objet de renforcer nos lois sur le contrôle des armes à feu et d'en accroître l'efficacité pour rejeter les demandes de certificat d'acquisition d'armes à feu présentées par des personnes qui sont dangereuses, instables ou irresponsables.

Le projet de loi imposerait une période d'attente de deux semaines à ceux qui demandent un tel certificat d'acquisition. Leur demande nécessiterait la signature de deux autres citoyens qui témoigneraient du caractère responsable du demandeur. Le projet de loi exigerait aussi le certificat d'acquisition d'armes à feu pour l'achat de munitions. Il limiterait la validité du permis à deux ans au lieu de cinq ans, de sorte qu'au moment de le renouveler, les services de police aient l'occasion de réenquêter sur le demandeur de certificat.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

**PÉTITIONS**

## LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, j'ai une pétition qui a été jugée correcte aux termes du Règlement. Elle a trait à la taxe sur les produits et services et porte les signatures de plus de 400 personnes du Canada et d'ailleurs qui expriment l'inquiétude que leur inspire le projet du gouvernement. Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de faire retirer ce projet de taxe et de mettre en place un programme de fiscalité équitable.

Je ferai remarquer, monsieur le Président, que cette pétition a été signée par des habitants de ma circonscription, et notamment des localités de Thompson, Easterville, Lynn Lake, Le Pas, Flin Flon, Snow Lake, Churchill,

Iford, Bissett, Cranberry Portage, Poplar River et Manigotagan.

Elle a de plus été signée par d'autres Canadiens venant de Surrey, en Colombie-Britannique, de St. Eleanor's et Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, de Bathurst, Shediac, Campbellton, Moncton et Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, de Halifax et Greenwood, en Nouvelle-Écosse, de Toronto et Oshawa, en Ontario, et d'Edmonton, en Alberta.

Des gens de Floride, de Californie, d'Argentine et d'Australie ont en outre signé cette pétition contre la taxe sur les produits et services, ce qui prouve qu'elle est impopulaire dans le monde entier.

**M. Robert E. Skelly (Comox-Alberni):** Madame la Présidente, je présente une pétition certifiée aux termes de l'article 36 du Règlement dans laquelle 1 160 Canadiens demandent au Parlement de rejeter le projet actuel de taxe sur les produits et services, de réformer le régime fiscal pour que les personnes et sociétés riches paient réellement un impôt minimum et d'obliger le gouvernement à retirer sa proposition de taxe régressive à la consommation qui fera retomber la charge fiscale sur les Canadiens ordinaires sans réformer vraiment le régime fiscal.

**M. Don Boudria (Glengary—Prescott—Russell):** Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des Canadiens qui s'élèvent contre la proposition de taxe sur les produits et services dont l'abréviation, TPS, devrait plutôt signifier taxe des pleurs et des souffrances.

Ils prient instamment le gouvernement de retirer immédiatement cette proposition ridicule et de la remplacer par une réforme fiscale valable et juste.

## LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Les Benjamin (Regina—Lumsden):** Madame la Présidente, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Regina et de plusieurs autres localités de la Saskatchewan. Ils déplorent la décision que le gouvernement a prise concernant la recommandation du Comité permanent de la justice et des questions juridiques qui demande de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans toutes les sphères de compétence fédérale.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement et au gouvernement d'apporter sans plus tarder cette modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne.